Espace public

À partir du 3 mai 2021

#COVID19

Dans l'espace public, je fais du sport individuellement, uniquement entre 6 h et 19 h

sans restriction de déplacement,

sans contact et sans limitation de durée.



Équipements de plein air

#COVID19

À partir du 3 mai 2021

Je peux aller pratiquer mon sport entre 6 h et 19 h

dans un équipement sportif de plein air (stade, piscine découverte, tennis, golf...)

sans restriction de déplacement, ni limitation de durée et sans contact.



Pratique encadrée

#COVID19

À partir du 3 mai 2021

Je peux pratiquer

de manière encadrée,

par mon club ou une structure commerciale,

entre 6 h et 19 h, sans contact et sans limitation de durée,

- dans l'espace public (6 personnes maximum) sans restriction de déplacement,
- dans les équipements sportifs de plein a sans restriction de déplacement, sans limitation de nombre mais dans le respect des protocoles.



Éducation Physique et Sportive

#COVID19

À partir du 3 mai 2021

Pour le scolaire et le périscolaire reprise des activités dans les équipements sportifs en intérieur (piscines comprises).

